

# (Lieu et résidence de l'Imam Mahdi (as

---

<"xml encoding="UTF-8">

## (Lieu et résidence de l'Imam Mahdi (as

Cette discussion ne concerne pas spécifiquement la grande occultation, mais la même question se pose aussi pendant la petite occultation. Parmi les sujets de discussion et de dialogue concernant la vie de l'Imam du temps (as), il y a le lieu et le lieu de résidence. Est-ce que ce dernier réside dans un lieu particulier, ou pas ? Si c'est dans un lieu spécifique, quel est ce lieu ? S'il n'a pas de résidence particulière, comment vit-il et comment ne pas être reconnu ?

Les hadiths et les nouvelles à ce sujet sont variés et parfois contradictoires. Avant d'examiner ces hadiths, il est important de rappeler que la question importante est-ce que l'occultation de l'Imam al-Hujjat (as) est une occultation personnelle ou une occultation de titre ? En d'autres termes, est-ce que ce dernier vit d'une manière telle qu'il n'est jamais en contact avec les gens et qu'il est impossible pour quelqu'un de trouver son lieu ? Ou bien est-ce que ce dernier est parmi les gens, vit avec eux et a des relations avec eux, mais de manière anonyme. Il connaît les gens, mais les gens ne le connaissent pas. En même temps, il a choisi un lieu pour y

résider. La discussion sur le lieu et la résidence de ce dernier est valable dans les deux hypothèses. Les hadiths à ce sujet sont divisés en plusieurs catégories : 1. Certains d'entre eux

ne déterminent pas de lieu spécifique et présentent le lieu de résidence de l'Imam dans les déserts et les montagnes. Parmi eux, l'Imam Mahdi (as) dit au fils de Mahziyar : « Ya ibn al-Mazyar, Abi Muhammad a promis à et m'a ordonné de ne pas habiter dans les montagnes sauf leurs sommets et dans les pays sauf leurs terres... ». Fils de Mahziyar ! Mon père, l'Imam Hassan (as), a pris un serment de moi... et a ordonné que je choisisse les montagnes difficiles et les terres arides et éloignées pour y habiter. Cette partie des récits indique que le Saint est éloigné du domaine accessible aux gens et vit dans la difficulté et la difficulté, et personne ne sait où il réside. Il n'est pas clair dans quelle région et dans quel pays il se trouve. 2. Le

deuxième groupe de récits est celui qui mentionne une région spécifique comme lieu de résidence de ce Saint et détermine également sa limite. Médine et ses environs : Abî Bâ'ir dit qu'il a entendu de l'Imam Bâqir (as) qu'il a dit : « Il est inévitable que le maître de cette affaire soit isolé, et il est inévitable qu'il y ait de la force dans son isolement, et qu'il n'y ait pas plus de trente personnes dans son isolement, et c'est un bon lieu, Taybah. ». Le Maître du Temps (as) a une retraite et une absence pendant lesquelles l'absence est forte avec trois personnes qui

sont avec lui, et qui éloignent de lui la peur et la solitude. (Et ils renforcent sa force) et c'est un bon endroit (Médine) Taybah. Il ressort du récit que le Saint réside à Médine Munawara, et des personnes sont toujours avec lui, de manière anonyme. Bien sûr, cette question est plus compatible avec l'absence de titre qu'avec l'absence personnelle. L'imam (as) vit comme les autres gens, mais personne ne le connaît et des personnes spécifiques sont en contact avec lui. Mais la phrase : « Trois personnes sont avec le Saint » n'est pas compatible avec la philosophie de l'absence ; car si l'une de ces personnes dit quelque chose sur le lieu et la résidence du Saint, progressivement, ce secret sera révélé et la philosophie de l'absence sera détruite. On entend parler de la relation entre le lieu et la maison de la présence, progressivement, ce secret est révélé et la philosophie de l'absence disparaît. Une autre tradition indique que le lieu de la présence du Prophète est la montagne « R awī » aux environs de Médine. Abd al- Alī al-Sām dit : « Avec l'imam ādiq (as) nous sommes sortis de Médine, et lorsque nous sommes arrivés à Ru ā (aux environs de Médine), le Prophète a fixé son regard sur une montagne et l'a maintenu pendant un certain temps... et a dit : Cette montagne s'appelle « R awī ». C'est un bon refuge pour le craintif (l'Imam du temps) pendant la petite et la grande occultation. ». L'auteur de Marā id al- It alā , écrit : « R awī est une montagne entre La Mecque et Médine, près de Yanbu , riche en eau et en arbres. Les pensent que Muhammad al- anīfa y vit et y réside ». Un érudit contemporain, l'imam, dit également que les textes fiables indiquent que le lieu de présence du Prophète, pendant la petite et la grande occultation, est la montagne « R awī ». Quant à ce que les considèrent la montagne R awī comme le lieu de résidence de Muhammad al- anīfa, cela ne signifie pas que le lieu de résidence de l'Imam Mahdī (as) ne soit pas là, car ont appliqué aux nouvelles qu'ils avaient entendues du Prophète (as) et qui étaient confirmées par la tradition, selon lesquelles le Mahdī (as) connaîtra une occultation, à Muhammad al- anīfa, et ont dit que son lieu de résidence était la montagne R awī. En général, toute déviation et toute idée fausse provient d'une vérité qui est utilisée à mauvais escient. La Mecque et ses environs : certaines traditions suggèrent que le Prophète réside dans un lieu appelé « Dhī awī » aux environs de La Mecque, et qu'il y fera sa sortie avec ses compagnons, à partir de cette phrase : l'imam al-Bāqir dit : « Il y aura une occultation pour le maître de cette affaire dans certaines gorges ou une eau à sa disposition vers Dhī awī... ». L'Imam du temps (as) connaîtra une occultation dans certaines gorges et a fait référence à la région de « Dhī awī ». Dans la suite de cette tradition et d'autres traditions, le lieu de l'apparition et de la sortie du Prophète, et le centre de rassemblement de ses compagnons et amis, est également cette région mentionnée. Le troisième groupe de traditions, comme le premier groupe, ne mentionne pas de lieu spécifique, mais parle de lui comme d'une personne

qui se mêle au peuple et vit de manière anonyme. Imam Sadiq (as) dit: «Il y a une ressemblance entre le Maître de cette affaire et Yusuf, jusqu'à ce qu'il dise: Pourquoi cette communauté nie-t-elle que Dieu fasse à son Prophète ce qu'il a fait à Yusuf, et que votre Maître, le persécuté, dont le droit est confisqué, soit le Maître de l'affaire, se déplaçant parmi eux, marchant dans leurs marchés et marchant sur leurs tapis, sans qu'ils ne le reconnaissent, jusqu'à ce que Dieu lui permette de se révéler à eux, comme il a permis à Yusuf, lorsqu'ils lui ont dit: «N'es-tu pas Yusuf ?» Il a dit : « Je suis Yusuf ». Le Maître de l'affaire (as) ressemble au Prophète Yusuf (as)... Il n'y a pas de raison de nier que Dieu agisse avec son Prophète comme il a agi avec Yusuf. Le Maître du Temps (as), ce persécuté dont le droit a été confisqué, se déplace parmi les gens, marche dans les marchés et parfois sur les tapis des maisons de ses amis, mais il n'est pas reconnu jusqu'à ce que Dieu lui permette de se révéler, comme il a permis à Yusuf (as) lorsqu'ils lui ont dit : « N'es-tu pas Yusuf ?» Il a dit : « Oui, je suis Yusuf » Ce hadith indique clairement que l'absence du Maître (as) est une absence symbolique. Il est parmi les gens, il est en contact avec la société, il vit une vie normale, il participe aux cérémonies religieuses et aux rites du Hajj, mais il est inconnu. C'est une chose qui s'est produite et se produit encore. Une personne vit dans un endroit pendant de nombreuses années, elle a des relations avec les gens, mais elle est perçue comme quelque chose qu'elle n'est pas en réalité, et rien..." Comment peut-on accepter ces trois catégories de hadiths, et existe-t-il une manière de les concilier ? Il semble que le principe fondamental qui est conforme à la raison et à la coutume est une vie normale, car une telle vie n'est pas susceptible de susciter de la suspicion et est plus facile et plus naturelle pour le Maître. Bien sûr, cela ne contredit pas le fait que ce Maître, la plupart du temps, ou à une certaine époque, présence spéciale à La Mecque et Médine. Il est naturel que parfois des situations mettent en danger la vie normale et que la philosophie... L'absence ne doit pas être incompatible. Dans ce cas, l'isolement et l'éloignement de la société sont nécessaires, et peut-être l'ordre d'Imam Hassan (as) à son fils de choisir les montagnes et les déserts (d'après le récit ci-dessous) dans les cas où il est nécessaire de vivre de cette manière... Par conséquent, il n'y a pas de contradiction entre ces trois catégories de hadiths, et la mention d'un lieu particulier est compatible avec une vie anonyme. Le choix des montagnes et des endroits inaccessibles en cas de nécessité et de .besoin est également naturel et conforme au principe de taqiya